

Remboursement d'un achat de vetement sous 7 jours

Par Camille30, le 12/01/2009 à 14:01

Bonjour, j'ai acheté mercredi dernier un manteau ethnique dans une boutique sur l'ile saint louis pour mon mariage. J'ai comme le sentiment que je l'ai payé trop cher. Ma copine me dit que les memes manteaux sont vendu ailleurs 4 fois moins cher.

J'aimerai savoir si j'ai le droit de demander à la boutique de lui rendre sa marchandise et de me faire rembourser.

Il semblerait qu'en France la loi permet de se faire rembourser sous 7 jours.

L'article n'était pas soldé.

Merci

Par chaber, le 13/01/2009 à 09:29

Le droit de rétractation ne s'applique pas pour les achats faits en magasin.